

HISTOIRE du VILLAGE

Marc PILOT, professeur d'histoire de Berteaucourt lès Thennes, en cette fin avril 2008 a offert à la commune un superbe cadeau.

Très honoré et je vous laisse découvrir ci-dessous son excellent travail.

Très grand MERCI à Marc : [Luce maple leaf](#)

Avant-Propos

Les « **CHRONIQUES REVOLUTIONNAIRES** » qui avaient paru à l'occasion du bicentenaire de la Révolution appelaient une suite, qui chronologiquement, était en fait un début. Le manque de temps, les vicissitudes ordinaires de la vie m'ont fait renoncer à sa publication. Le manuscrit est resté à l'état d'ébauche et le serait resté si Philippe MAROTTE ne m'avait pas sollicité. C'est un texte à peine remanié et donc très loin d'être satisfaisant qui vous est proposé. Il vous est donc demandé une grande indulgence si vous en entreprenez la lecture.

Traiter pour nos deux villages une période s'étalant de la Préhistoire à la fin de l'Ancien Régime est une tâche difficile : aux traces ténues des occupations humaines les plus anciennes, qu'analyse Monsieur Didier BAYARD dans la première partie de cette étude, succèdent les écrits rares et lacunaires, parfois très pointus comme ceux qui abordent héraldique et que Monsieur Noël RANSON a traduit et restitué. Sans ces connaissances particulières mises à contribution beaucoup de questions seraient demeurées sans réponses.

L'examen des trop rares sources conservées ne peut conduire qu'à une vision fragmentaire de ce passé où l'on entrevoit cependant la lente mise en place d'une société villageoise corsetée dans le cadre pesant de la seigneurie.



Avril 2008, Marc Pilot

Première Partie

* * * * *

UN PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE LARGEMENT MECONNU

Le terroir des communes de Berteaucourt et Thennes, qu'il convient d'aborder ici en commun, présente les caractères les plus favorables à une implantation humaine. La confluence de deux rivières, l'Avre et la Luce, a attiré l'homme depuis une date très ancienne que l'on peut situer il y a environ 300 000 ans.

Grâce à une évolution très lente de la topographie des cours d'eau et de leurs versants, quelques vestiges de cette lointaine époque se sont conservés et sont parvenus jusqu'à nous. Ces gisements se concentrent aux abords de la confluence des deux rivières.

D'autres vestiges archéologiques beaucoup plus récents, puisqu'ils ne dépassent pas un âge de 7 ou 8000 ans, sont un peu plus abondants et mieux répartis sur l'ensemble du terroir. Ils n'ont pas bénéficié des mêmes conditions de conservation et ont en général beaucoup souffert des labours. Ils ne sont en fin de compte guère mieux connus que les premiers.

UNE OCCUPATION HUMAINE TRES ANCIENNE

Les 800 000 dernières années ont été marquées par une série de fortes variations climatiques, qui ont fait se succéder de grandes périodes de glaciations au cours desquelles notre région ressemblait à la toundra canadienne où sibérienne et des périodes interglaciaires au climat tempéré. La durée de chacune de ces alternances, de ces cycles, pouvait dépasser 100 000 ans.

La surrection continue du continent nord-européen, c'est-à-dire la lente remontée de la terre par rapport au niveau de la mer, aggravée par ces variations cycliques a amené la Somme et ses affluents à s'enfoncer à chaque fois un peu plus dans le plateau calcaire.

Mais cette incision graduelle des cours d'eau n'aurait pu suffire à assurer la conservation de ces anciennes rives. Elle s'est accompagnée en effet d'une destruction des niveaux précédents à l'exception des zones de confluence où la force des courants et le dépôt des alluvions de l'affluent ont repoussé progressivement l'emplacement de cette confluence. Chaque incision nouvelle s'est accompagnée d'un léger déplacement des cours d'eau et d'une destruction partielle des phases précédentes. On peut estimer que chaque cycle glaciaire / interglaciaire a laissé dans le paysage des lambeaux de nappes alluviales qui constituent aujourd'hui autant de terrasses, étagées sur plusieurs dizaines de mètres, les plus hautes étant les plus anciennes.

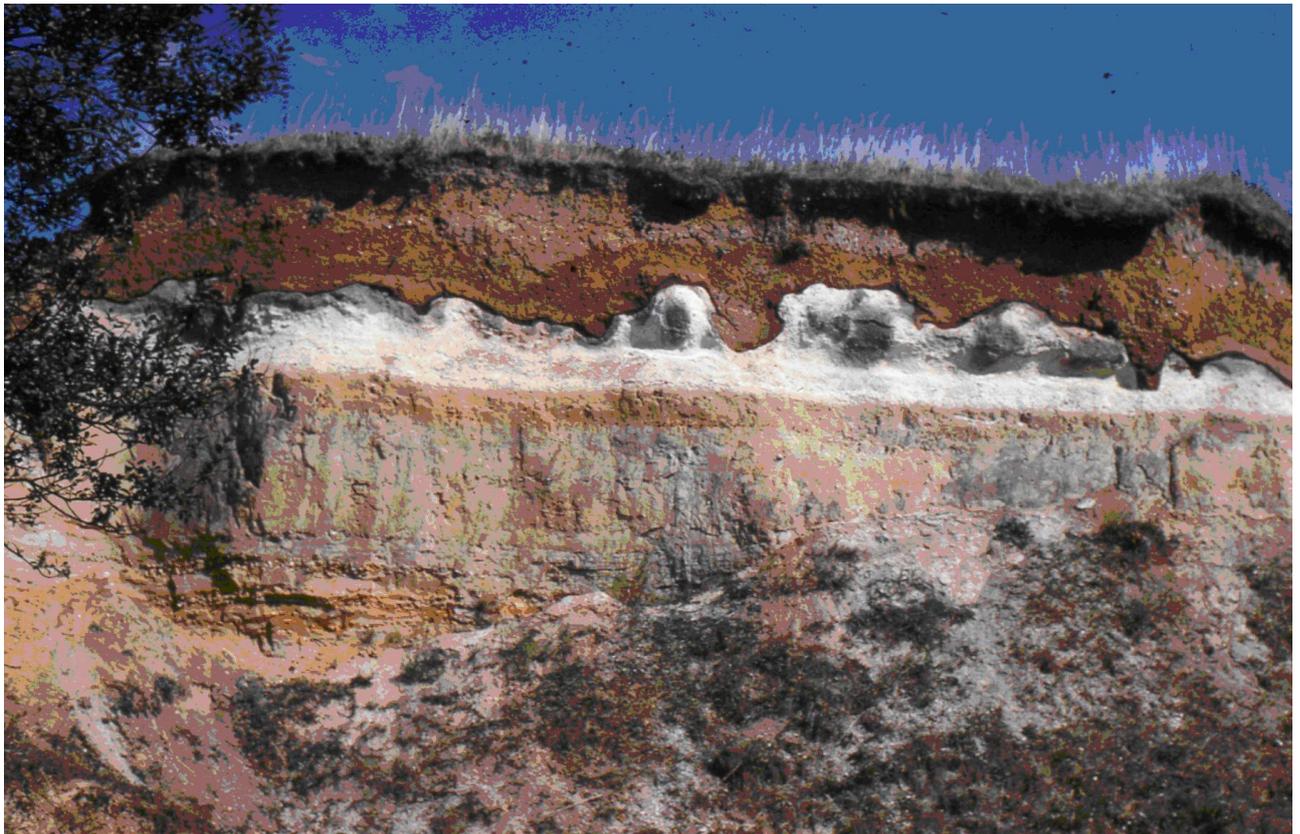
Pendant les périodes froides, la forêt se raréfiant, les sols se sont dégradés. Sous l'effet du gel profond et du dégel superficiel de l'été, les boues contenant des roches fragmentées ont coulé le long des pentes, recouvrant les terrasses et les protégeant ainsi de l'érosion. D'autre part, les vents ont transporté des poussières sur des centaines de kilomètres et les ont déposées sur nos plateaux ou les versants de nos rivières. Les accumulations de cette poussière, le loess, qui peut atteindre jusqu'à six mètres d'épaisseur ont contribué aussi à la conservation de ces terrasses.

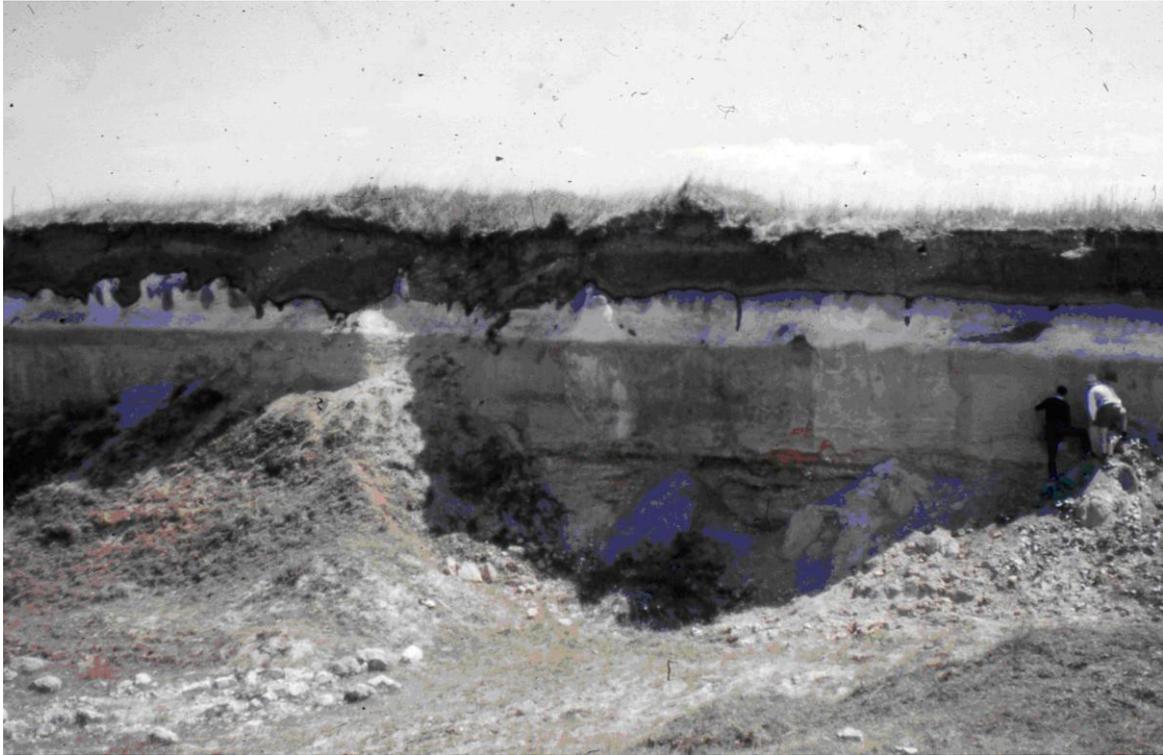
Les cinq terrasses connues à Thennes, dans l'angle sud-est de la confluence le long de la rive droite de l'Avre, s'étagent entre 50 et 30 mètres, soit entre 20 et 5 mètres au-dessus du lit actuel de cette rivière (nappe II à V).

Elles ont été mises en place au cours des cinq dernières glaciations et depuis 450 000 ans environ. Ces nappes de gravier ont fait l'objet d'une extraction depuis le début du XXe siècle. Victor Commont, le grand préhistorien, a signalé le premier l'intérêt de ces carrières. Il signale en 1913 la découverte d'une molaire d'éléphant antique (un animal beaucoup plus grand que l'éléphant actuel) avec des bifaces « abbevilliens » ou « acheuléens » dans la carrière la plus proche de la Luce.

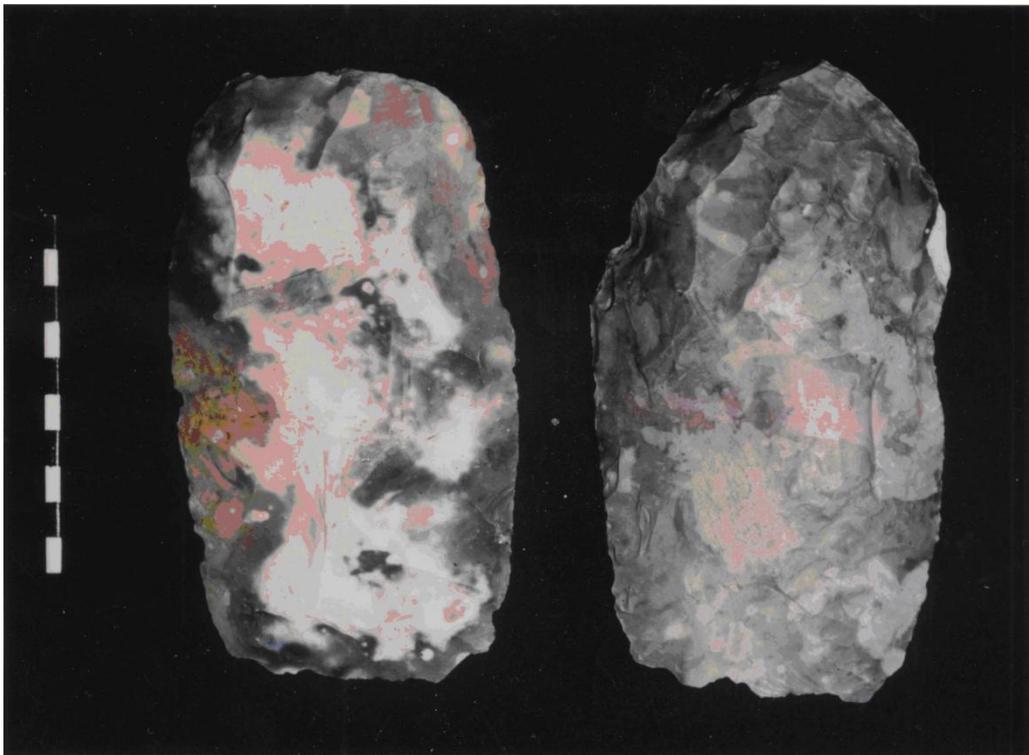
Les carrières de Thennes ont attiré d'autres savants comme l'abbé Breuil dans les années 1930 ou Bourdieu en 1950. Pour la plupart les silex taillés ou les restes d'animaux recueillis alors sont conservés au musée des Antiquités Nationales à Saint Germain-en-Laye.

Après une interruption d'une cinquantaine d'années l'extraction de gravier a repris en 1983, cette fois dans le fond de la vallée de l'Avre, et s'est accompagnée d'une nouvelle série de découvertes.





Coupes stratigraphiques d'une carrière à Thennes lors de la dernière campagne de fouilles.

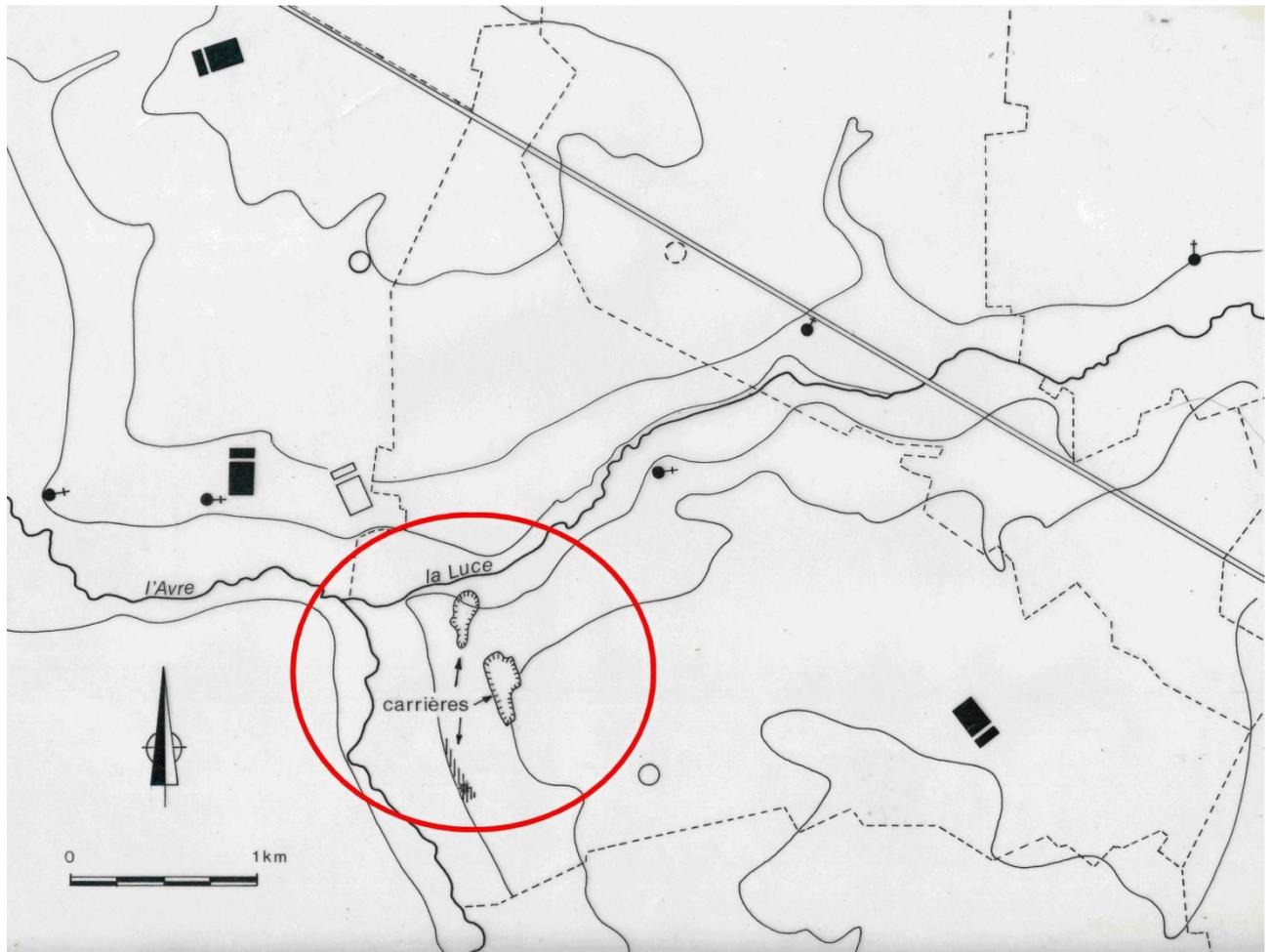


Hachereaux acheuléens (Collection St Germain-en-Laye)



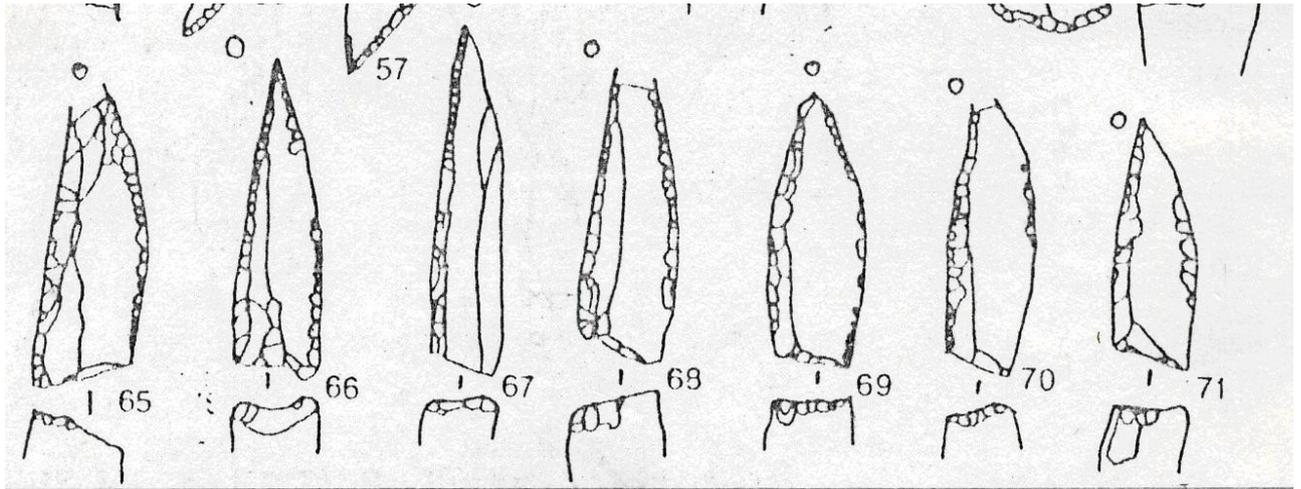
Acheuléen Collection St Germain-en-Laye

L'ouverture de plusieurs sondages sur la terrasse la plus basse à la base du versant a permis de retrouver les restes de quatre occupations successives, de l'extrême fin du paléolithique et du mésolithique, recouvertes par des dépôts de pente apportés par l'érosion du versant. Le mésolithique correspond à la période qui suit la dernière glaciation, il y a un peu plus de 10 000 ans et se termine avec l'apparition de l'agriculture et de l'élevage vers 5000 av. J.C au néolithique. Les hommes du mésolithique pratiquaient essentiellement la chasse et la pêche. Ils chassaient le sanglier, le cerf, l'aurochs, le castor, avec un arc et des flèches dont la pointe était en silex taillé. Ces minuscules pointes de flèches sont les seuls vestiges qui témoignent du passage de l'homme à cette époque.



Les carrières de Thennes où furent effectuées les fouilles entre 1984 et 1947 par Thierry Ducrocq

Les fouilles archéologiques de Thennes menées entre 1984 et 1987 ont livré plusieurs centaines d'armatures de flèche en silex taillé. Ces fouilles se sont accompagnées d'une étude pluridisciplinaire de l'environnement du site. Grâce à l'analyse des pollens conservés dans ces strates, on a pu reconstituer dans ses grandes lignes la végétation du fond de la vallée et du versant ainsi que son évolution depuis 7000 ans. A la fin du mésolithique et au néolithique le fond de la vallée de l'Avre était couvert de noisetiers et de tilleuls. Le climat relativement sec et chaud du néolithique fit place à une période plus humide qui entraîna une modification du couvert végétal. La remontée de la nappe phréatique transforma le fond de la vallée en marais. Le tilleul se raréfia tandis que le bouleau qui résiste bien à l'inondation prolongée se maintenait un peu mieux.



Industrie lithique - Armatures de flèches

Le plus important se place sur les versants et le plateau voisin. La forêt prit alors l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui avec l'extension du chêne et, fait nouveau, du hêtre. Cet épisode est daté par le radiocarbone 14 de 3400 BP plus ou moins 80 ans, c'est-à-dire 1500 av. J.C environ.

Les pollens de céréales qui font une timide apparition après cet épisode témoignent des débuts de l'agriculture à Thennes. Il existait certainement à l'Age du Bronze (jusque vers 750 av. J.C) et à l'Age du Fer (750 av. J.C à 50 av. J.C) des champs cultivés non loin du marais de Thennes.

Quelques trouvailles éparses faites dans la carrière, deux haches à douille en fer du début de l'Age du Fer (conservées au musée de Picardie à Amiens) ou quelques tessons de poterie gauloise nous amènent d'ailleurs à supposer l'existence d'un habitat, une ferme ou un petit village, sur le versant dominant l'Avre quelque part entre la Luce et la limite sud du territoire de Thennes.

LE TERROIR DE BERTEAUCOURT ET DE THENNES DEPUIS 3000 ANS

Les trois derniers millénaires sont curieusement moins bien documentés. Comme nous l'avons signalé en introduction, le terroir des deux communes présente les conditions les plus favorables à l'installation d'établissements humains.

Il existait probablement un habitat contemporain de l'Age du bronze ou de l'Age du Fer au bord de l'Avre; nous en avons les preuves indirectes. L'absence de traces aussi anciennes à l'emplacement des villages actuels, sur les bords de la Luce ou même de la période romaine n'implique pas automatiquement que cette partie du terroir soit restée inoccupée jusqu'au Moyen-âge. C'est essentiellement l'absence de surveillance archéologique lors des travaux de terrassement ou de construction qui explique ces lacunes.

On peut d'ailleurs remarquer que le terroir de ces deux communes n'a révélé à ce jour que les substructions d'une petite villa romaine à l'extrémité sud du terroir de Thennes près de la vallée des Épaves.

Les comparaisons avec d'autres exemples du département mieux documentés nous amènent à supposer l'existence d'autres établissements antiques : on en attendrait deux ou trois autres sur une telle superficie. L'ensemble de l'assiette topographique du village de Thennes et de ses jardins est assez favorable à une implantation antique.

Les recherches menées par Roger Agache et d'autres archéologues depuis une trentaine d'années dans la région ont mis en évidence une densité étonnante de ces exploitations agricoles d'époque romaine. Il n'est pas rare de compter cinq ou six villas pour une commune. On en connaît quelques-unes sur le territoire de Thézy près du cimetière de Glimont ou à l'emplacement du tir au pigeon, à Gentelles à la sortie est du village ou au sud près du bois de Moreuil.

La plupart de ces villas ont été abandonnées au moment des grandes invasions au III^e et au V^e siècle ap. J.C. Les établissements occupés sans discontinuité jusqu'au Moyen-âge ou à nos jours sont extrêmement rares. La plupart des villages actuels remontent en fait au Moyen-âge, certains au début du Haut Moyen-âge, à l'époque mérovingienne (VI^e - VII^e siècles), d'autres à la période carolingienne (milieu VIII^e - fin IX^e siècle).

LA FORMATION DES VILLAGES DE BERTEAUCOURT ET DE THENNES

Les quelques indices dont nous disposons ici, la toponymie et les rares découvertes archéologiques nous permettent d'avancer l'hypothèse d'une création relativement ancienne pour ces deux villages.

Le toponyme « Bertolcort » (la ferme de Bertold) qui nous a donné Bertheaucourt est très caractéristique du Haut Moyen-âge, peut-être des VII^e - X^e siècles ap. J.C.

Des découvertes archéologiques faites à Thennes vers 1890 témoignent quant à elles de l'existence d'un « village » mérovingien dès l'époque de Clovis (486 - 511 ap. J.C). On sait que Sir J. Evans fit l'acquisition entre 1889 et 1893 de bijoux mérovingiens provenant de Thennes. Ces objets sont aujourd'hui à l'Ashmolean Museum d'Oxford. Malgré toutes les recherches on ignore tout du contexte et de l'endroit de ces trouvailles. La plupart de ces objets n'ont rien d'exceptionnel et sont bien connus à cette époque : le musée de Picardie en renferme de nombreux échantillons. Quelques-uns méritent cependant une attention plus particulière, comme les grandes fibules en argent doré de type ostrogothique datées du VI^e siècle et peut-être fabriquées en Italie. Ces fibules ont pu être portées par une femme ramenée par un guerrier franc.

Le toponyme de Thennes semble assez clair et paraît être lié à l'existence de tanneries. Il ne peut en aucun cas nous aider pour dater l'apparition du village.



Petite fibule en argent doré, longueur : 4,5 cm.

Acquisition J . Evans, 1889, Ashmolean Museum, Oxford

Fibule en argent doré avec trois petites digitations
et pied losangique décoré d'ocelles pointées.



Grandes fibules en argent doré, VI^e siècle

Acquisition J. Evans, 1893, Ashmolean Museum, Oxford

Grandes fibules en argent doré avec des triangles niellés. La tête et le pied sont décorés de motifs abstraits en spirales, de becs d'oiseaux et de têtes animales sur les pourtours.

La plupart des yeux sont en grenats. Les deux fibules diffèrent légèrement l'une de l'autre. Longueur : 13,7 cm. Seraient de type ostrogothique.

Didier BAYARD

BIBLIOGRAPHIE

Antoine P. « Chronostratigraphie et environnement du paléolithique du bassin de la Somme », centre d'études et de recherches préhistoriques, Université des Sciences et Techniques de Lille Flandres Artois, 1990.

Bourdier F. et Lautridou JP. « Grands traits morphologiques et structuraux des régions Somme et Basse Seine » Bulletin de l'Association Française pour l'Etude du Quaternaire, 1974, n° 40/41.

Ducrocq T. « Rapports de fouilles de Thennes » (1984 à 1987), Service Régional Archéologique.

Emontspohl A.F « Étude palynologique », Laboratoire de dendrochronologie et palynographie de Louvain-La-Neuve.

Collectif « La Picardie, berceau de la France » catalogue de l'exposition tenue au Musée de Picardie en 1986, Direction des Antiquités de Picardie.

* * * * *

Deuxième Partie

* * * * *

THENNES

ORIGINE

Mordranne, huitième Abbé de Corbie, aurait donné la seigneurie de Thennes à l'abbaye vers 780, peut-être même y serait-il né. Plus tard l'abbaye y installa quelques religieux qui formèrent une espèce de petit monastère « (...) qui d'abord a été nommé celle et ensuite prévôté [1]. Au XIIe siècle encore, un religieux dirigeait le village avec le titre de prévôt. Il était tenu chaque année, le jour anniversaire de la mort de Mordranne, de traiter la communauté de Corbie. Ce traitement particulier s'appelait « *past* », c'est-à-dire repas où l'on servait quelque chose de plus que d'ordinaire.

[1] « Histoire de Corbie » Dom Grenier, Société des Antiquaires de Picardie, 1910.
Celle : colonie ou dépendance d'un monastère.

LES MAIEURS

A l'origine le maire gérait les intérêts de son maître, cela consistait essentiellement à prélever les impôts. Il devint progressivement un nouveau vassal et il reçut une maison ainsi que quelques terres. Dans la liste des feudataires de Corbie, dressée vers 1200, se trouvait Roger de Tanes. Comme un vassal, il devait le service d'ost et la chevauchée [2].

Fossier souligne « (...) *qu'au fur et à mesure que s'accroissaient ainsi les profits du maire, les seigneurs essayèrent d'en limiter le tenure. Ainsi en trois générations les agents domaniaux de Corbie à Thennes voient l'assise de leur richesse sapée par les procès ou les dettes* » [3].

En août 1222, Eustache reconnaissait « *qu'après avoir eu longtemps des différends avec l'abbaye de Corbie au sujet de la justice, des cens, des bois, des droits de vente et autres choses qui dépendaient de la mairie, ils (sa femme Legarde et lui-même) ont tout cédé à ladite abbaye* ». Il reçut en récompense quatre muids de froment à prendre tous les ans dans la grange de Thennes et fut affranchi du droit de terrage sur 109 journaux qu'il possédait en neuf pièces. Il conserva sa maison, le parc du moulin et les terrages de son fief dit « *le Mahillon* ».

Après différentes transactions (dont la vente du Mahillon en 1252 par Jehan « *en seurnom Maieur de Thanés* » à « *li Maîtres, li freres et li sereur de la maladrerie de Moruel* ») Pierre, mayeur de Thennes et écuyer [4], échangea en 1294 avec l'abbaye de Corbie son manoir, sa part de moulin et la pêcherie. Son sceau apposé au bas du parchemin a été conservé : il s'agissait d'un écu à la fasce ondée, accompagnée de trois étoiles en chef et de cette inscription : scel Pieron, le maeur de Thânes [5]. A partir de ce moment-là les maires de Thennes s'effacèrent du premier plan puisqu'ils avaient perdu les fondements de leur puissance.

[2] « Les coutumes du baillage d'Amiens » BOUTHORS.

Le maire devait donc défendre son seigneur par les armes ce qui était d'ordinaire réservé aux nobles.

[3] « La terre et les hommes en Picardie » R. Fossier, C.R.D.P d'Amiens, 1987.

[4] Le voici donc paré d'un titre honorifique qui se situe au-dessous de chevalier qui était le premier degré de la noblesse.

[5] « Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie » G. Demay, Paris, 1877.



Le sceau des maires de Thennes (A.D.S)

LES SEIGNEURS DE BOVES

Une partie du village relevait de la seigneurie de Boves depuis au moins le XII^e siècle. En 1218 Enguerrand de Boves vendit le bois du Quesnel situé à Thennes et contenant 56 journaux.

En 1237 Robert de Boves reconnaissait que l'abbaye lui avait donné 10 journaux de marais entre le bois de Thennes et le village de Castel.

En 1247 il vendit à l'abbaye de Corbie moyennant 900£ parisis tout ce qu'il possédait à Thennes et qu'il tenait en fief de cette dernière. Il conservait cependant 17 hôtes ou maisons au pont de Thennes avec les terres au-delà jusqu'aux « morlières » [\[6\]](#). Les possesseurs restaient de la paroisse de Thennes et de la juridiction de l'abbaye. Le moulin banal demeurait « (...) *et si est a savoir que tout chil deu pont de Thanés doivent modre a chil moelin et s'il avenait cose qu'ils molussent a un autre moelin, la devant dite église ou lu commans de l'église porroit prendre le ferine comme sienne et les chevax tenir* » [\[7\]](#). Par cet acte l'abbaye devenait seigneur de la quasi-totalité du lieu et cela jusqu'à la Révolution, les seigneurs de Boves ne conservant que le travers du pont.

Le 28 février 1425 Agnès, dame de Douxlieu, Heilly et Pas-en-Artois fournissait au seigneur de Boves le dénombrement de son fief « (...) *situé et assis sur le grand chemin par lequel on va d'Amiens à Montdidier, au lieu que on dit le pont de Thannes* ».

Ce petit fief était composé d'un manoir non-amasé, c'est-à-dire d'une demeure non-habitée « (...) *aboutans sur ledit grand chemin, tenant d'une part au courtil (jardin ou petite cour) jehan le carpentier et d'autre part au manoir ou mesure de jehanne veuve de feu jean de beaucourt* ».

[\[6\]](#) La tourbe extraite des marais devait passer par la rivière dans l'étendue de la seigneurie de Boves. Le seigneur et l'abbaye devaient donc s'entendre et c'est ce qu'ils firent en 1224.

[\[7\]](#) Dom Grenier, T CCXVII, fol 193, layette 6 du chartrier de Corbie, pièce 5.

L'intérêt de ce fief était constitué par le droit de travers. Hommes et marchandises étaient taxés suivant un tarif très précis pour franchir le pont [\[8\]](#). Voici un aperçu des marchandises transportées en *car* (char), *carette*, *coquet* (coche), *brouette* ou encore *au col* :

- *draps en gibe* (ballots), *draps d'Amiens et d'Abbeville menés aux foire de Champagne*

- *maine* (grande) *toile en gibe*, *flèperie* (chiffons), *laine englesque*

- *cuir à poil ou cuir tané*, *waude* (guède) et *warance*

- *draps de lit*, *brayes* (culottes), *coevrechiez* (coiffures), *pignes à pigner laine*

- *plonc* (plomb), *fert* (fer), *garbe* (gerbe) *d'achier*, *allun mené au brasil* (brasier), *carbon de terre*

- *sieu* (suif), *oint* (graisse), *oile* (huile), miel, *porcq*, *herencq*, *vin et vin aigre ou vergus*, *sauvechine* (gibier) si comme lievre ou conin (lapin)

- *hanap de madre* (sorte de coupe à boire en bois veiné), *bachins* (bassins de cuivre), *poielles* (poêles) *d'arain*, *caudières et cauderons*, *espées*, *scelle à chevaucher*, *gorrel ou chessièrre* (joug ou licou), *englume*, *forches à tondre drap*, *faux*, *fourques et besques*.

Certains articles étaient très particuliers tels celui concernant les marchands portant laniers ou sacres (oiseaux de proie) ou encore cette clause au sujet d'un juif (ou d'une « *juise* » qui paie double!) même *porté ou mené mort*. Enfin, outre les amendes, on pouvait poursuivre un contrevenant, le prendre dedans *la cache* (cachot) *dudit Thanés*, *le contraindre et détenir prisonnier* [9].

En 1740 ce péage existait toujours bien que modifié. Dans l'arrêt du conseil du roi on apprend que les seigneurs d'Heilly tenaient ce fief depuis au moins 1406 [10]. La Révolution supprima ces péages qui constituaient une réelle entrave pour le commerce.

LE FIEF BOBET

Il s'agissait d'un fief abrégé, c'est-à-dire à la valeur diminuée, dont la première mention remonte à l'hommage rendu le 10 décembre 1333 par Jean de Flaissière. Il contenait 16 journaux de prés et de terres labourables pour un cens de 4 sols et deux poulets par an.

En 1423 Jean Baubet tenait ce fief auquel il allait laisser son nom. Il est précisé qu'il s'agissait d'une mesure éclipsée du fief (principal) donnée à cens à la charge de chasser les grenouilles quand Monsieur l'Abbé (de Corbie) allait manger à Thennes. Déjà dans une liste des famuli dressée vers 1200 il y avait un « *fugatores ranarum* », un chasseur de grenouilles.

D'autres Baubet allaient se succéder et assurer la tranquillité des hommes d'église : Regnault (fils de Jean 1449), Jean (fils de Regnault 1491), Colette (soeur de Jean 1493), Colard (1509) qui l'achetait à Thiebault Perru et Colette Baubet.

En 1584 ce fief était entre les mains de Demoiselle Marie du Bail en qualité de tutrice de son fils Pierre Machon (ou Lemachon). Ce dernier le vendit en 1594 à Philippe de Fleschelle qui en fournissait un dénombrement en 1620 : une maison qui était le chef-lieu du fief, tenant au presbytère et donnée à cens avec 30 journaux de terre environ répartis en 18 pièces et un peu plus de 7 journaux de prés en 10 pièces.

Enfin en 1655 Jacques Choquet, curé de la paroisse, vendait ce fief au prieur du couvent de Corbie moyennant 200£ au comptant.

[8] Le droit de travers que l'on payait au seigneur haut justicier assurait la protection des hommes et des marchandises. Une fois le droit acquitté, le seigneur devenait responsable de tout ce qui pouvait être dérobé.

[9] « Recueil de documents inédits concernant la Picardie » Victor de Beauvillé, Paris, 1860.

[10] Archives Départementales de la Somme (A.D.S), cote C 1206/2.

* * * * *

Troisième Partie

* * * * *

BERTEAUCOURT

LES SEIGNEURS

N'appartenant pas à la grande noblesse, la famille de Berteaucourt n'a laissé que trop peu de traces pour que l'on puisse relater son histoire en détail. Il faut se contenter de quelques éclairages sur un moment de la vie de tel ou tel, entrecoupés par quelques années ou décennies d'obscurité.

La première mention de ce nom remonte à 1210 à Rue avec Gaudebert de Berteaucourt [11]. Il est impossible cependant d'établir un lien avec les personnages suivants.

En 1300 Jean de Picquigny avouait tenir de l'abbaye de Corbie l'hommage du seigneur de Querrieu « (...) *de tout ce qu'il a en hommage de différents seigneurs* ». Parmi eux se trouvait Gérard de Berteaucourt [12].

[11] D'après « Recherche générale sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins » L.E. de la Gorgue-Rosny, Boulogne-sur-Mer 1877.

[12] « Monographie du village de Querrieu » A. Gosselin . Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, T 38; 1916. L'aveu était un acte par lequel un vassal reconnaissait le lien qui existait avec son suzerain. Le cas présent illustre bien la pyramide féodale : Gérard de Berteaucourt était le vassal du seigneur de Querrieu qui était lui-même celui de Jean de Picquigny dont le suzerain était l'Abbé de Corbie.

La mention suivante date de 1337 et concerne Sangler de Berteaucourt [13], cité parmi les fiefés de la prévôté de Fouilloy. Il comparut à une revue avec une armure et une monture entièrement bardée de fer [14].

Notons l'existence de Jean de Berteaucourt, écuyer en 1380 sous Guillaume, châtelain de Beauvais et que l'on retrouve chevalier lors de la montre de 1382 à Brie-Comte-Robert ainsi que Mahieu écuyer sous Jean de Hangest en 1385 [\[15\]](#).

Philippe quant à lui, peut-être après la funeste bataille d'Azincourt du 15 octobre 1415, séjourna en Angleterre comme prisonnier. A son retour il reçut la seigneurie d'Erquinvillers, proche de Saint-Just-en-Chaussée, de Jean duc de Bourbon (1381-1434) comme plus proche lignager, c'est-à-dire plus proche parent, à la mort de Borgne d'Erquinvillers. Cependant, à la mort de Philippe dont la date est inconnue, ce fief fut donné à Mahieu de Cernoy comme plus proche héritier du Borgne par Charles Ier de Bourbon (1401-1456).

Cette transaction était douteuse et le 21 juin 1461 le duc Jean II abandonna les droits qu'il pouvait avoir sur cette terre à Jean de Berteaucourt, son échanson d'alors. Les lettres de cette donation ne furent expédiées qu'en 1465 [\[16\]](#). Deux remarques s'imposent : tout d'abord la famille de Berteaucourt est au service de puissants protecteurs, ensuite ses intérêts financiers s'éloignent de la terre dont elle a pris le nom, terre qui ne pouvait être que d'un maigre rapport.

Le 4 avril 1469 Jean, alors premier échanson du duc de Bourbon, rendait foi et hommage au nom de sa femme, Jeanne d'Inchy, des terres de Fransures dans la mouvance de Bonneuil-le-Plessis. Il était aussi Maître des Eaux et Forêts du comté de Clermont et Capitaine de la Neuville-en-Hez. L'église de ce village renferme sa pierre tombale, aujourd'hui fort abîmée mais encore assez lisible au début du siècle et qui porte cette inscription :

Miséricorde, Miséricorde ,Miséricorde, Cy gist Messire Jehan de Berteaucourt, chevalier, seigneur dudit lieu, Cappitaine de la Neufville en Hees et Maître des eaves et Forestz de la Conté de Clermont en Beauvoisis pour Mgr le Duc de Bourbon, le Quel Trespasa l'an mil IIIIC IIIIXX et D.

Il est malheureusement impossible de déchiffrer la date en entier, son décès se situe donc entre 1482 et 1490 [\[17\]](#). Cette pierre tombale présente encore un intérêt remarquable : y figurent les armes des de Berteaucourt : d'argent à deux bars adossés de sable accompagnés de sept croix recroisettées de gueule (notons que le comte de Clermont, qui était aussi duc de Bar , portait au 8 d'azur semé de croix recroisettées au pied fiché d'or à deux barbeaux adossés de même). La position des croix n'est pas fournie par ce document : elles sont en effet absentes des blasons et il y a profusion de croix sur la cote. Par chance François de Berteaucourt, un de ses lointains descendants, fit graver son écusson en 1645 dans la commanderie de Neuilly-sous-Clermont qui abritait les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, plus connus sous le nom de chevaliers de Malte [\[18\]](#).

[\[13\]](#) Sanglier peut signifier : 1) simple, 2) qui vit solitaire, 3) sanglier.

[\[14\]](#) « Rôle des nobles et fiéffés du baillage d'Amiens convoqués pour la guerre le 25 août 1337 » R. de Bailleval, 1862.

[\[15\]](#) De la Gorgue-Rosny, op cit. L'orthographe est variable : Bertaucourt, Berthaucourt, Berteaucourt. Pour simplifier, seule cette dernière sera utilisée.

[\[16\]](#) Les renseignements concernant cette famille dans la région de Clermont sont tirés de « Epigraphie du Canton de Clermont » E. Laurain. Comptes rendus de la

Société Archéologique et Historique de Clermont, années 1940-1941. D'après l'état des fiefs tenus directement du comté de Clermont-en-Beauvoisis A.D.O 1 EP Clermont 17, ancien E 39, les héritiers de Mathieu d'Erquinvillers dit « le borgne » ne s'en dessaisirent qu'en 1469.

[17] Le comte de Luçay indique dans « Le comté de Clermont-en-Beauvoisis » Beauvais 1898, que Jean de Barthencourt, seigneur de Maimbeville, du Fayel et de Lieuvillers en partie, trépassa le 16 février 1482.

[18] Monsieur Aries, l'actuel propriétaire, a accepté d'en fournir une reproduction. Qu'il en soit ici vivement remercié.

Outre François qui était Commandeur de Sommereux en 1642, on trouve aussi Pierre qui entra dans l'ordre en 1566 et devint Commandeur de Fieffes en 1594 et de Beauvoir-les-Abbeville en 1602. D'après « Les commanderies du Grand Prieuré de France » E. Mannier, Paris 1872.



Haut. : 2 m. 41 ; larg. : 1 m. 08
Haut. des lettres : 0 m. 07 et 0 m. 034

Berteaucourt portait d'argent (le fond de l'écu est argenté) à deux bars adossés de sable (noir) accompagnés de sept croix recroisettées de gueules (rouge). A noter que Clermont portait aussi deux bars adossés.



Une autre pierre tombale, conservée dans la chapelle du cimetière de Rogy, présente un intérêt remarquable : il s'agit de celle de François de Berteaucourt mort le 20 mai 1504 qui, tout comme Jean, fut Capitaine de La Neuville-en-Hez et Maître des Eaux et Forêts. Il possédait la seigneurie de Maimbeville et celle de Trois-Etots.

On peut lire sur cette pierre : Cy gist noble ho (m) me fra (n) coy ----- vivant ----- dud (it) lieu ----- M des eaues et f(o) retz du co (m) te de Clermont et M dostel ordinaire de mo -- ---- qui t (re) spassa à rogy le XXe may mil Vc IIII priez dieu p ----- [\[19\]](#)

Bien que les blasons qui encadrent le gisant soient très mutilés, on peut cependant identifier celui du centre à gauche comme celui des de Berteaucourt. La disposition des croix recroisettées est cependant différente de celle proposée précédemment.

[\[19\]](#) L'auteur de cet article a commis une erreur : au lieu de lire « des eaues », il a lu « descaires » et envisagé un lien avec une famille du même nom, ôtant ainsi tout sens à cette partie de l'inscription.



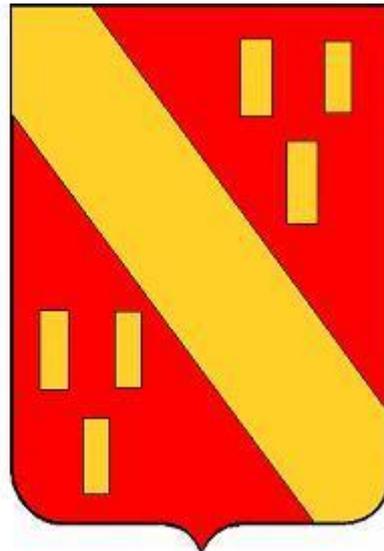
Pierre tombale de François de BERTHAUCOURT
à la Chapelle de ROGY

En bas à gauche le blason est parti de Berthaucourt et d'Inchy, Jeanne d'Inchy était en effet la mère du défunt (fascé d'or et de sable de six pièces à la bordure de gueules). Elle était certainement de la Famille de Jacqueline d'Inchy qui avait apporté Rogy en dot à Jean de Créquy en 1469.

En bas à droite le blason est parti de Berthaucourt et de Saveuse, Jeanne de Saveuse étant son épouse (de gueules à bande d'or accompagnée de six billettes de même). En 1537 elle était toujours vivante et rendait hommage pour la terre de Trois-Etots.



Inchy



Saveuse

La lignée se poursuit avec Jean qui rédigea en 1507 les coutumes de Berteaucourt [\[20\]](#) :

« Coutumes locales de la terre et seigneurie de Berteaucourt appartenant à noble et puissant seigneur Monsieur Jehan de Berteaucourt seigneur dudit lieu et de Maimbeville

Prime par la coutume dudit lieu toutes personnes qui veulent relever un héritage tenu en coterie (bien roturier soumis à une redevance) de ladite seigneurie tant maisons gardins prés que autres héritages celui qui voudra relever lesdits héritages est tenu payer 2 sols 8 denier

Item quand aucun (quelqu'un) veut vendre aucun héritage audit lieu de Berteaucourt il est tenu de demander congé au seigneur por coucher avec sa femme auparavant qu'il y puisse coucher et lui payer 2 sols et 8 deniers

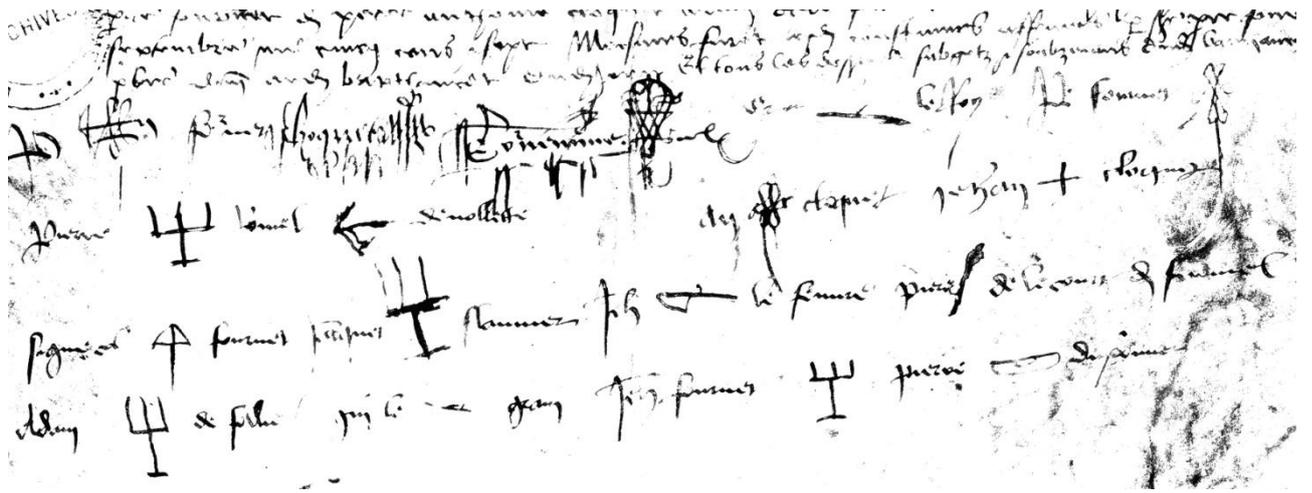
Et quant à tous autres droits et coutumes lesdits habitants dudit lieu de Berteaucourt en ont toujours usé selon les coutumes générales du baillage d'Amiens et de la seigneurie de Querrieu auquel baillage d'Amiens ladite terre et seigneurie de Berteaucourt est située et assise et tenue de ladite seigneurie de Querrieu

[\[20\]](#) Alors que les coutumes du Baillage d'Amiens étaient connues et commentées depuis longtemps, celles-ci ne furent retrouvées qu'en 1923. A.D.S B 235.

En présence de Jehan choquet bailly dudit Berteaucourt et auditeur royal (...) arnould leroy lieutenant dudit bailly audit lieu, Collard fournier, Jehan cloquet, Pierre (?), Jehan fournier, Pierre de Nolette, Pierre (...), Jacques flament, Pierre delecourt, Pierre fournier, Antoine cloquet, Adam de la folie

le 19 e jour de septembre 1507

Hormis Jean Choquet, auditeur royal, qui était en quelque sorte l'administrateur de la seigneurie et qui devait résider ailleurs, les signataires devaient représenter la totalité des hommes du village [\[21\]](#). Les signatures au bas du parchemin, avec des fourches et des pelles évoquent leur activité : l'agriculture.



Galarche de Berteaucourt ne nous est connu que parce qu'il participa à la réforme de la coutume de Clermont en 1539. Il était l'époux de Louise Dubois, fille du seigneur de Saint Rémy-en-l'eau et du Quesnel [\[21\]](#).

En 1573, Adrien de Berteaucourt réalisait une donation en faveur de son fils :

« (...) noble seigneur Adrien de Berteaucourt escuyer seigneur dudit lieu de Maimbeville et du fief de la Roze assis à Clermont demurant audit Maimbeville tant en son nom que de demoiselle Marguerite de la fontaine sa femme (... donne) à Loïs de Berteaucourt aussi escuyer son fils aîné (...) homme d'arme des ordonnances du Roi notre sire sous la charge de monseigneur de Brosse (...) la terre et seigneurie dudit Berteaucourt circonstances et dépendances d'icelle assise au baillage d'Amiens consistant en haute justice, moyenne et basse, cens en argent, avoine, chapons, terres labourables, prés, maisons et édifices »[\[23\]](#)

[\[21\]](#) Pour l'ensemble des deux villages on trouvait 16 feux en 1469. « L'état des feux de 1469 » J. Estienne. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1931. Généralement en multipliant par 5 on obtient un nombre assez proche de la population : il y avait donc environ 80 habitants.

[\[22\]](#) Pringuez dans sa « Géographie historique et statistique du département de la Somme » Amiens 1850, indique que Louise Dubois était Dame de Berteaucourt en 1567

[\[23\]](#) A.D.S B 63. Marguerite était la fille de Jean de la Fontaine, Capitaine de Crépy. Adrien était homme d'arme des Ordonnances du Roi sous Monsieur de Montmorency en 1558.

Cette donation était le fait du « *bon amour paternel.* » Cette formule usuelle est suivie des véritables raisons : le désir que ce fils puisse disposer de « (...) *meilleurs moyens de s'entretenir au fait de noblesse et pour les armées aussi afin de trouver meilleur parti en mariage.* » Enfin, il était stipulé qu'il ne pouvait vendre, aliéner ou engager cette terre, même en partie.

Ce manque d'argent, caractéristique de la petite noblesse, contraignit Louis de Berteaucourt à vendre la terre et seigneurie de Troussures [\[24\]](#) à un riche bourgeois le 16 juillet 1599. Sur une

somme de 3422 écus et 40 sols, 2000 écus servirent à éteindre ses dettes. La terre de Maimbeville connut un sort semblable en 1621 [\[25\]](#) et le fief de la Rose fut adjugé en 1631.

En 1574 Adrien de Berteaucourt, seigneur de Maimbeville et Fay le Grand, établissait un contrat de mariage pour sa fille Suzanne qui prenait pour époux Jehan de Glisy, seigneur de Bertangles, réalisant ainsi une alliance avantageuse.

En octobre 1601 comparurent les membres de la famille afin de désigner tuteurs et curateurs pour Hugues et Charles de Berteaucourt, enfants de feu Baltazar de Berteaucourt et de Marie de Mons. Outre Louis de Berteaucourt, seigneur de Maimbeville et oncle, se trouvaient du côté paternel trois cousins portant le nom de Prouville. L'un d'eux, Alexandre, était seigneur de Hourges. Un autre, Pierre achètera la seigneurie de Hangard le 30 juillet 1603, il était sergent-major de la citadelle d'Amiens et compagnon d'armes du roi Henri IV. Du côté maternel seul le beau-père est clairement identifiable : il s'agissait de Jean-Philippe de Rose, écuyer et seigneur du Clot. Il était en effet l'époux en secondes noces de Marie de Mons (ou du Mont) veuve de Balthazar de Berteaucourt. On ignore tout de ce Balthazar, surtout les circonstances qui l'amènèrent à posséder cette terre à la place de Louis qui l'avait reçue en donation en 1573. Jean-Philippe de Rose fut nommé tuteur des enfants avec Marie de Mons [\[26\]](#).

Peu après il fournissait avec Marie de Mons le dénombrement de la seigneurie de Berteaucourt :

« (...) disant ledit seigneur du clot et ladite damoiselle tenir ladite terre et seigneurie (...) et icelles terres à droit de relief de la terre et seigneurie de Querrieu (...) et à cause d'icelle terre dudit Berteaucourt y a certain potiz fief qui en relève et en très hautement deux potiz fief consistant en environ 66 journaux de terres labourables (...) tenues à droit de champart appartenant à présent à honorable homme monsieur Adrien Lagrange d'Amiens.

Item est dû à ladite terre et seigneurie de Berteaucourt par chacun an audit jour de la saint Rémy

argent six écus, un sol (?)

avoines environ 4 muids et demi mesure d'Amiens

Chapon 45

Phouilles 50

[\[24\]](#) L'épouse de Louis était en effet Hélène de Troussures et c'est au nom de cette dernière qu'il effectua la transaction.

[\[25\]](#) « 100 000 provinciaux au XVIIe siècle » P. Goubert, Flammarion, 1968.

[\[26\]](#) A.D.S 1B 2312

Item (...) champart sur environ 28 à 30 journaux de terres

Item est dû environ trois setiers de blez par an

S'ensuit les cens et héritages appartenant à ladite terre et seigneurie de Berteaucourt

Premier la mothe et la basse-cour non amasé (et) cinq journaux de pré ou environ y tenant et à plusieurs particuliers

Item environ trente journaux de terre à la solle séant en plusieurs pièces réduits à environ 90 journaux affermé » [\[27\]](#)

Ce document amène quelques remarques : la motte est un symbole de la puissance seigneuriale. Il ne s'agit pas obligatoirement d'une éminence très élevée et couronnée d'un château, cela peut être une simple maison seigneuriale. Ce qui est sûr c'est que les seigneurs n'y habitaient pas de manière régulière (non amasé). L'existence de trois petits fiefs pose un problème complexe d'autant plus que les deux relevant de Querrieu ne sont pas dénombrés séparément.

Quel fut celui qui fut vendu le 15 avril 1605 au seigneur de Thézy, Philippe de Sacquespée, moyennant 6600£ ? Cette transaction fut contestée par la femme de Louis de Berteaucourt, certainement décédé, de son vivant l'oncle des enfants mineurs. Le doute se renforce donc quant à une possible spoliation mais la justice trancha le litige en faveur du seigneur de Thézy en 1606 [\[28\]](#) et il fournissait un dénombrement en 1639 :

Déclaration de la terre de Berteaucourt

« Elle se constitue seulement de censives d'argent, avoine et volailles plus de 6 journaux de prés et de 12 journaux de terres (...) laquelle terre poult valoir cent£ ou quarante francs et est à noter que depuis le passage des ennemis lesdites deux terres (Berteaucourt et Thézy) ont été presque de nulle valeur au sieur de Thézy qui en est seigneur d'autant qu'elle ne sont qu'à une lieu et (?) de Corbie (allusion aux incursions espagnoles et au siège de Corbie de 1636).

La maison dudit sieur a estée fort ruinée et les pertes qu'elle a souffert du passage montent à plus de 30 000 francs et ce pendant qu'il estoit employé pour le service du Roy et absent de sa maison » [\[29\]](#).

En 1703 Messire Jean-Charles de Sacquespée, fils de Messire René, assignait le curé de Thennes à l'effet d'être maintenu en sa possession immémoriale (un peu plus de cent ans !) d'être recommandé au prône dans l'église comme seigneur de Berteaucourt [\[30\]](#). La famille de Sacquespée conserva ce fief jusqu'à la Révolution.

[\[27\]](#) A.D.S B 344.

[\[28\]](#) « Les seigneurs de Thézy d'après les archives du château » De Bonnault, Compiègne 1912. L'inventaire du chartrier mentionne un dénombrement du 16 août 1611 servi par Marie de Mons. Dans le document original elle cite en tout premier le fief Moronvillers qui consiste en 10 journaux de terres labourables et une maison.

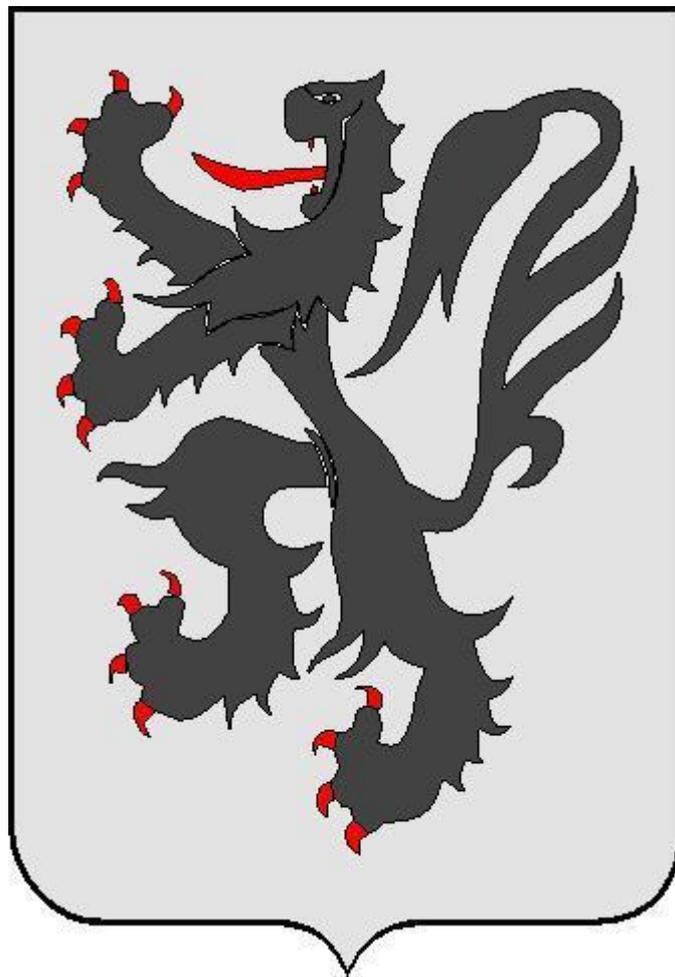
[\[29\]](#) A.D.S B 335.

[\[30\]](#) Inventaire Corbie, op cit

Les deux autres petits fiefs auraient dû revenir aux enfants de Balthazar de Berteaucourt, or il n'en fut rien. Ont-ils disparu prématurément ou ont-ils été spoliés ? Il est vrai qu'un enfant né du second lit pouvait constituer une sérieuse concurrence. Flour de Rose devint ainsi à la mort de son père, survenue avant 1631, le nouveau seigneur du lieu. Son fils, François, fut Lieutenant dans le régiment Dauphin Cavalerie et lors de l'enquête sur la noblesse du Baillage d'Amiens il ne reconnaissait de sa famille que Jean de Rose, écuyer sieur de Moranvillers, son frère, Madeleine de Rose, sa soeur, et Philippe de Rose, écuyer sieur de la Bretèche, cousin issu de germain [\[31\]](#).

[\[31\]](#) « Recherches de la noblesse de Picardie par M. de Bignon » Nicolas de Villers, marquis de Rousseville, Amiens 1708.

Les armes de cette famille étaient d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules

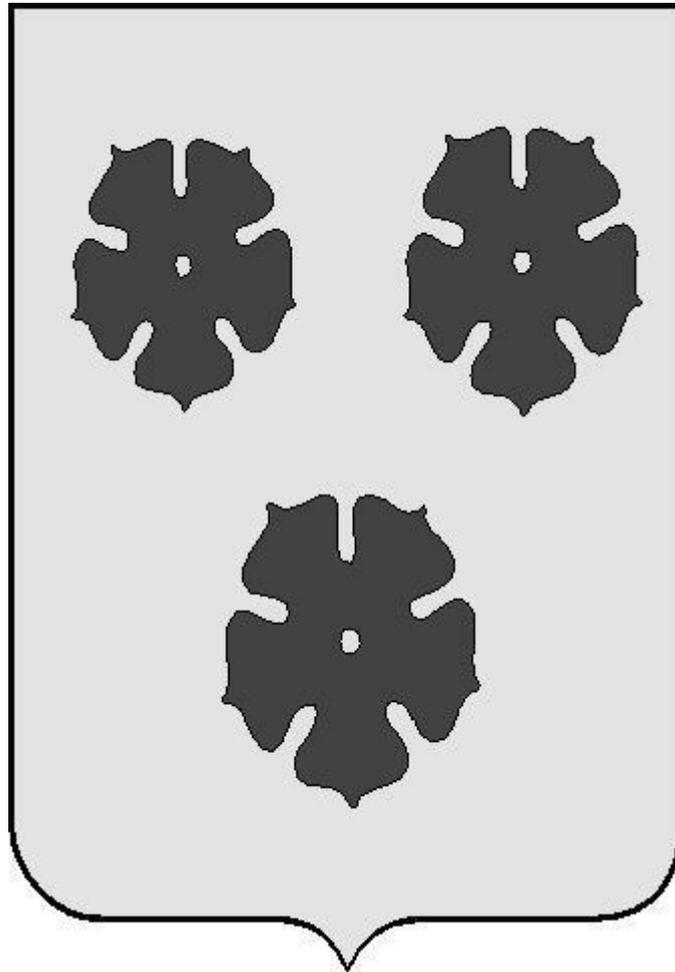


De Rose

Le contrat de mariage suivant est particulièrement intéressant : il réunissait le 28 avril 1696 messire Jean de Rose, futur époux résidant à Berteaucourt, écuyer seigneur de Moranvillers, fils de feu Florent de Rose (Florent, Flour, il s'agit du même personnage que ci-dessus), écuyer seigneur du Clos, et de dame Marie Antoinette Tassart. Il était assisté de François de Rose, écuyer seigneur du Clos, son frère aîné demeurant au Chaussoy Dame Hault (Chaussoy-Epagny. A noter que ce dernier avait écopé d'une amende de 2000£ pour usurpation du titre

d'écuyer) et de demoiselle Magdeleine de Rose, sa soeur, demeurant à Berteaucourt. La future était Marie Anne de Caboche, fille de messire Antoine de Caboche, chevalier seigneur de Tilly et de la Folie proche de Fontaine-sous-Montdidier [\[32\]](#).

La famille de Caboche portait d'argent à trois quintefeilles de sable, deux et un (parfois écartelé d'or frêtté de gueules, sur le tout d'azur au lion d'argent).



Caboche

Dans cet acte Magdeleine de Rose donnait à son frère « *une maison, chambre, grange, estable, cour, jardin et héritage lieux pourpris situé audit Berteaucourt-les-Thennes* » tenant d'un bout à la rivière et de l'autre à la rue, c'est-à-dire probablement à l'emplacement du château actuel. Elle ne conservait pour son usage et sa vie durant qu'une demeure convenable dans la maison du lieu ci-dessus, le montant de son leg était évalué à 5000£ ce qui représentait pour un frère désargenté une assez jolie somme.

En cas de décès de l'époux, la future devait recevoir la moitié des biens mentionnés dans la donation. Cela ne devait hélas pas tarder : le 8 juin 1698 fut inhumé noble personne Jean de Rose, sieur de Moranvillers [\[33\]](#). Ne sont cités comme témoins lors de l'enterrement que ses deux beaux-frères. Son frère et sa généreuse soeur étaient-ils également décédés ? Ce qui est sûr c'est que le fief changea de main et qu'on en perd la trace quelques temps.

En 1741 Monsieur Philippe Vrayet de Franclieu habitant Berteaucourt assistait à l'inhumation d'une femme originaire d'Heilly et qui pourrait être sa servante [34]. Était-il déjà seigneur de Berteaucourt ? La famille Vrayet avait été alliée aux Caboche. Ce Conseiller du Roi, avocat au parlement, valet de garde-robe de feu Madame la duchesse d'Orléans en 1728, devint le 5 juillet 1738. A cette date il n'était semble-t-il que seigneur de Franclieu et de Saint Sauflieu [35]. Il se dessaisit de sa charge le 26 janvier 1759.

[32] La Folie Guérard ne comptait qu'un feu en 1709 ! Derrière les titres dont se paraient la petite noblesse on trouve rarement l'aisance.

[33] A.D.S 2E 94 Registres paroissiaux de Thennes.

[34] A.D.S 2E 94/1

[35] Une Famille de robe, les Vrayet : présidents trésoriers de France et généraux des finances en la généralité d'Amiens, 1738-1790 / Jean-René Taisne de La Bruyère, Marrimpouey, 1957

Jean-Philippe Vrayet de Franclieu, né le 16 décembre 1719 , Sieur de Franclieu, Vaucelles (Vers-sur-Selle) et Saleux épousa en l'église Saint Michel d'Amiens le 27 janvier 1757 Françoise Rose Renée Roussel de Cavillon. Il céda sa charge à son fils le 24 février 1779. Une cloche de l'église de Vers-sur-Selle baptisée en 1777 portait les blasons de ces deux personnages.

Ce couple n'eut certainement de descendance survivante car c'est le frère, Maximilien François de Paule Vrayet de Moranvillers, né le 17 juillet 1736, Sieur de Moranvillers, Surcy (fief de Ferrières), Bavelincourt qui se déclare possesseur d'un fief à Berteaucourt Il épousa Marie Joseph Olympe du Fresne de Fontaine en 1776. Il était également Président Trésorier de France et Général des finances en la généralité d'Amiens depuis le 26 février 1766. En 1789 il déclarait ses possessions de Berteaucourt : 600 verges de terre de 1ère catégorie, 250 de 2e et 875 de 3e

On peut lire ceci sur une pierre tombale du cimetière de Thennes :

A LA MÉMOIRE DE

Paule
Maximilien François de
Marie Josephe Olimpe

Vrayet de Moranvillers

Vrayet de Moranvillers

Ancien Trésorier de France

née Dufresne de Beaucourt

Décédé à Amiens le 29 sept. 1822

décédée à Berteaucourt le 20 nov. 1785

A l'âge de 87 ans

à l'âge de 44 ans

Le registre des sépultures de la paroisse conserve bien la trace du décès d'Olympe Dufresne mais il est précisé que le jour même elle fut conduite à Amiens et remise entre les mains du curé de Saint Michel, sa paroisse, pour être inhumé dans ce cimetière suivant son intention.

Quatrième Partie

LA VIE DES VILLAGES

JUSTICE

A Thennes l'abbaye de Corbie rendait la justice dans sa seigneurie. A part quelques affaires concernant des infractions de pêche ou des dégâts causés aux récoltes par des animaux, la vie devait être paisible et seules quelques sentences méritent d'être relevées.

En 1615, le bailli (agent judiciaire du seigneur) avait condamnés des habitants à être pendus. Après appel devant le Parlement, ils furent seulement condamnés à neuf ans de galère et à être fouettés avant d'être bannis. Malheureusement le motif de cette condamnation n'est pas précisé.

En 1630 quatre habitants usurpèrent les fonctions de Lieutenant, procureur fiscal, greffier et sergent. Ils furent démis.

En 1647 on trouva un enfant dans le bois de Thennes. La mère, inconnue, fut activement recherchée. En attendant de la retrouver sa nourriture fut prise sur le produit de la ferme de la seigneurie.

En 1690 un particulier fut condamné à faire une réparation d'honneur à un autre particulier qu'il avait injurié, le qualifiant de sorcier !

La grande affaire fut cependant celle des marais, elle a empoisonné durablement les relations entre les deux villages et peut expliquer en partie pourquoi une sourde rivalité existait encore il y a peu. Les deux communes possèdent encore aujourd'hui des marais indivis. L'origine en est ancienne et l'histoire émaillée de contestations. Voici la chronologie de ces événements complexes dont l'intérêt peut nous échapper. Il s'agissait alors d'une source de revenus dont on ne pouvait se priver.

- 1517 Permission accordée aux habitants de Thennes de mettre en nature de pré un petit marais situé vers Domart à charge que ce pré appartienne à la fabrique. Selon la déclaration faite au Lieutenant Général de Péronne, il s'agissait de 160 journaux de pâtis et de mares. Il y était interdit de piquer, fouyr ni houer.

- 1567 Les religieux cèdent aux habitants à titre onéreux l'usage du marais. L'intérêt de ces marais ne se limitait pas au pâturage. Certains baux concernaient la « *tenderie aux bescachynes* » (1577) et « *oiseaux du villaige* » (1578), la « *pesquerie* » (mentionnée dès 1452 pour le Luce), le rouissage des lins et des chanvres.

- 1619 Les habitants de Thennes déclaraient les superficies suivantes :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Marais sous le bois | 160 journaux |
| Marais de Berteaucourt | 42 journaux |
| Devant le moulin et sous la ville | 11 journaux |
| Le Lac | 12 journaux |
| Le Maresquiet | 11 journaux |
| | |
| Total | 236 journaux |

- 1620 Procès contre les habitants de Castel qui tentaient de profiter des communes ; certains habitants de Berteaucourt semblaient aussi y mener leurs bêtes sans autorisation. Pour couvrir les frais de la procédure les habitants de Berteaucourt fournirent des subsides.

- 1673 Fin du procès, les habitants de Castel furent déboutés.

- 1675 Accord entre les habitants de Thennes et de Berteaucourt au sujet d'un pâturage commun sur la majeure partie du marais, Thennes se réservant le marais sous la ville. Il s'agissait donc de prouver sa reconnaissance ou pour le moins de rembourser.

- 1682 Nouvel accord survenu après une rixe entre les bergers des deux villages. Celui de Thennes fut emprisonné après avoir blessé à sang son homologue.

- 1702 Premier procès entre les deux communautés qui se termina par un accord entre les habitants de Berteaucourt et les religieux de Corbie. Berteaucourt céda à l'abbaye 4 1/2 journaux de pré au lieu-dit « le Lac » et acceptèrent que le garde des bestiaux soit nommé par les seuls habitants de Thennes. Ces derniers cependant n'assistèrent pas à cette négociation. Les habitants et seigneur de Berteaucourt furent assemblés au son de la cloche à l'issue des vêpres en la manière accoutumée. « *Il est évident que les habitants de Berteaucourt n'ayant d'autre cloche et paroisse que celles de Thènes, la cloche aura également appelé les habitants de Thènes et que les conditions de la transaction leur ayant paru contraires à leurs intérêts, ils se seront retirés (...)* ».

- 1781 Difficultés entre les habitants des deux villages suite à « *des voies de fait de la part de ceux de Berteaucourt* » et nouveau procès.

Tant en 1701 qu'en 1781 on avance les mêmes arguments :

1/ Seuls les habitants de Thennes disposent des titres de propriété.

2/ Berteaucourt n'est qu'un hameau, une dépendance de Thennes. Cet écart ne comprenait en 1675 que quatre maisons au lieu des soixante de 1700 [\[36\]](#).

3/ Les accords de 1675 et 1682 ne sont pas valables car les religieux de Corbie n'en ont pas été avisés. Surtout, ils ont été signés dans la maison d'un particulier, Antoine Pillon, en présence de seulement cinq habitants de Thennes (un autre document en compte dix) contre trente et un de Berteaucourt. « *Ce Pillon, greffier de Thennes, paraît avoir été le principal mobile de ces actes, l'on voit que son fils était établi à Berteaucourt et que leurs intérêts étaient communs* ». Il en allait de même pour les autres signataires.

Certains arguments paraissent assez fallacieux : Berteaucourt comprenait certainement plus de quatre maisons pour abriter au moins trente et une personnes. D'autre part les religieux laissaient entendre que les cinq ressortissants de Thennes ne représentaient pas la totalité des habitants du village alors que dans d'autres documents ils soulignent qu'à partir de 1675 il n'y restait que quatre personnes dont une vieille veuve. Le second procès aurait pu connaître une issue plus rapide sans une certaine maladresse, un manque élémentaire de psychologie. Le plus ancien des avocats du Baillage d'Amiens, Monsieur Morgan, avait pris fait et cause pour Thennes et se proposait comme défenseur. Son offre fut déclinée car le village avait déjà un « conseil ». Ce refus irrita le célèbre avocat au point de lui faire dire qu'il ferait tout pour empêcher la victoire de Thennes en appel en 1785. Le résultat de cet appel est à rechercher mais son issue ne fait aucun doute puisqu'il y a toujours indivision.

[36] [A.D.S IX H 533 Bis - 23.](#)

GUERRE ET INSÉCURITE

Régulièrement la guerre dévastait les campagnes et engendrait la misère. Le 24 novembre 1434 (guerre de cent ans) l'abbaye de Corbie effaçait les deux tiers des dettes des habitants de Thennes « *à cause qu'ils avaient beaucoup souffert tant de la part de ceux de Breteuil que de ceux de Moreuil et surtout pendant le siège de Moreuil fait par le Comte d'Estampes* » [37].

« Pendant la Ligue, le château fut pris par le capitaine Lefort, qui reçut l'ordre, le 28 janvier 1589, de quitter ce château pour aller s'établir dans celui de Contre » [38]. Cette mention d'un château à Thennes est unique et douteuse. La maison seigneuriale était peut-être fortifiée mais ne devait pas présenter une grande valeur stratégique, il s'agissait surtout de symboliser la puissance seigneuriale. On ne retrouve d'ailleurs aucune mention d'un capitaine et d'une garnison. Durant la guerre de Trente ans Moreuil fut pris le 8 août 1635 par Piccolomini et repris le 18 septembre par Saint Preul. Les environs furent sans aucun doute dévastés : « (...) *de Moreuil on voyait presque chaque jour des incendies allumés dans les villages du plateau dominant la rive droite de la Luce* » [39].

Certains paysans se transformèrent en soldats et se distinguèrent par leur bravoure. A Corbie un moulin avait été fortifié par les Espagnols et résistait aux attaques. Il fut pris le 16 septembre 1636. Parmi les assaillants se trouvaient six paysans dont quatre de Thennes, Hailles et Castel. Le roi les exempta de tailles ainsi que leurs descendants [40]. Cette guerre de Trente ans causa un dépeuplement des campagnes et le village de Thennes ne comptait plus en 1672 et les années suivantes que trois habitants et une pauvre veuve. Les autres s'étaient établis à Berteaucourt, moins touché semble-t-il [41].

[38] [Inventaire Corbie. Jean de Nevers, comte d'Estampes, était à la tête des Bourguignons.](#)

[39]« [Deux années d'invasion en Picardie 1635 / 1636](#) » [A. Ledieu, Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, T 29](#)

[1] [Ibid](#)

[40] [Ibid.](#) Certaines sources indiquent que ces hommes étaient de Corbie.

[41] A.D.S IX H 533 bis 20

En période de paix l'insécurité pouvait demeurer à cause des brigands. Dans une lettre du 18 décembre 1778 Monsieur Vrayet de Moranvillers mettait ainsi en garde le curé, Monsieur Mathon : « (...) aiez soin d'avoir vos armes en état parce que les voleurs au nombre de dix qui étaient dans les bois labbé et qui ont attaqué et volé plusieurs personnes sont actuellement dans ceux de Hangard, Mézières et Moreuil à ce que l'on me rapporte. L'on m'a dit que dimanche passer il y en eut un qui allat demander du pain au berger de Thennes » [42].

[42] B.M.A Ms C 1226 / 24. Pour ces deux personnages voir « Chroniques révolutionnaires »

UNE ÉGLISE POUR DEUX

Si la paroisse de Thennes dédiée à Saint-Quentin est ancienne, Berteaucourt dût dans un premier temps se contenter d'une chapelle dont il est fait mention par les religieux de Corbie le 5 septembre 1688. Elle était sous le vocable de Saint Urbain, fondée et desservie en l'église paroissiale de Thennes. On peut se demander pourquoi lorsque l'église accueillit une véritable paroisse pour ce village le choix se porta sur Jean-Baptiste. Une donation entre François Cavet, curé de Thennes-lès-Berteaucourt stipule qu'il dessert la paroisse Saint Jean et Saint Quentin [43].

Aquarelle d'O. MACQUERON



Liste des curés

Simon Lesieur 1590

Un vicaire en 1592

Jacques Choquet 1664

François Pievet ou Prevet

Nicolas Bernard 1689-1692

François Cavet 1691

Jacques Vuallet 1692-1714 [44]

Antoine Boulenger 1714-1728

Jean Firmin Bellot 1731-1781

Jean Baptiste Mathon 1781-1791

Joron, desservant 1786-1791 [45]

[43] A.D.S B 480 f° 162

[44] « Hic liber pertinet ad Jacobum Vuallet », cette inscription figure sur la page de garde du plus ancien registre paroissial (1694) et signifie : ce livre appartient à Jacques Vuallet

[45] Son état de santé l'amena à se faire assister d'un desservant vers 1786. Sa pierre tombale est dans le cimetière de Thennes dans le caveau de la famille Vrayet à laquelle il appartenait. On peut y lire : Jean Firmin Bellot, Ancien curé de cette paroisse, décédé à Corbie le 29 octobre 1791 à l'âge de 87 ans, inhumé dans l'église.

« Cette église se compose d'une nef avec un bas-côté de peu de largeur, d'un chœur terminé par des murs en pans coupés avec deux chapelles colatérales. Le bas-côté est séparé de la nef par des piliers supportant des arcades en ogive de peu d'élévation et d'un effet désagréable. Le mur extérieur est aussi peu élevé et n'est percé d'aucune baie de croisée, ce qui rend le bas-côté très sombre et très humide.

Le clocher n'a aucune communication avec l'église, il est construit en saillie à l'angle du portail. La sacristie existant dans l'angle des murs du chœur et de la chapelle au bout du bas-côté, est tombée en ruine ». [46]

[46] Archives communales de Thennes. Il s'agit de la seule description ancienne de cette église très fortement remaniée en 1837.



Extrait d'un plan terrier des possessions de l'Abbaye de Corbie, fin XVIIIe, A.D.S.

LES CLOCHES

Contrat fut passé le 6 juillet 1777 avec la famille Cavillier, vieille dynastie de fondeurs de Carrépuis, afin de fondre trois cloches en accord la, sol, fa. Les deux anciennes cloches livrées aux fondeurs pour réutilisation le 24 octobre pesaient 787 et 729 livres (soit un poids total de 1516 livres à 16 onces). Le poids des nouvelles cloches fondues le 13 novembre s'élevait à 1493, 1052 et 770 livres. A cela il fallait ajouter deux marbreaux pour la grosse et deux clochettes de procession pour un prix total de 3368 £, 16 sous et 6 deniers. Ce règlement fut difficile comme en témoigne l'assignation donnée par un huissier de Roye au sieur Leblanc, marguillier de la paroisse en 1780. La quittance finale n'intervint qu'en mars 1781 [\[47\]](#)

Dans le clocher l'une d'elle subsiste aujourd'hui. Elle porte cette inscription : « *l'an 1777 j'ai été bénie et nommée Firmine Adélaïde par Mre Firmin Bellot Bachelier en théologie de la faculté de Paris et curé de cette paroisse de Thennes et Bertheaucourt et par Demoiselle Marie Geneviève Adélaïde de Moranvillers 80c je pèse 1059 poids de 16 onces* ».

DIMES DE THENNES ET BERTEAUCOURT

Selon concordat entre Simon Lesueur curé de Thennes et l'abbaye de Corbie du 31 janvier 1590, l'abbaye lui bailla toutes les dîmes de Thennes au lieu et place de la portion congrue à charge de rendre huit écus d'or [\[48\]](#). Ce document nous permet de connaître avec précision les cultures et le volume des productions de ce terroir [\[49\]](#).

[\[47\]](#) « Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville » T VII, 1911.

[\[48\]](#) La dîme était l'impôt que prélevait le clergé sur les productions agricoles, elle variait suivant les cas de 1/10e à 1/13e. La portion congrue était la part, généralement faible, qui était reversée au curé. Ce concordat permet à l'abbaye de compter sur une rentrée fixe et au curé d'espérer un plus gros gain.

[\[49\]](#) « Bénéfices de l'église d'Amiens. État général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en 1730 » Darsy, T1 1869-1871.

REVENUS

| | |
|---|------|
| 200 setiers de blé à la mesure d'Amiens | 420£ |
| | |
| 30 setiers de pamelle | 63£ |
| | |
| 140 setiers d'avoine | 210£ |
| | |
| 3 setiers de chenui (Chenevis ?) | 2£ |
| | |
| 2500 gerbées à 5£ le cent | 125£ |
| 800 bottes de foin | 40£ |
| Dîme de laine | 30£ |
| Fondations et casuels | 30£ |
| | |

Terres de cure (9 journaux affermés) 36£

.....

Total des revenus

..... 1006£

CHARGES

Frais de dîme 80£

Réparation du chœur 40£

.....
Réparation du presbytère 15£

.....
A l'abbé de Corbie, gros décimateur 24£

.....

Total des charges

..... 159£

Reste net

..... 847£

Cette somme assurait au curé une certaine aisance, à charge pour lui de collecter correctement ce impôt. Or déjà en 1374 une partie des dîmes était distraite par le sire Piedeleu de Villers-aux-Érables parce que les « carrues d'icelle ville vont ahaner » sur le terroir de Thanès [50]. Cette situation perdurait en 1728 et le curé, Antoine Boulanger se plaignait de l'usage des dîmeurs de Villers-aux-Érables de suivre leurs charrues, ce qu'on appelait suite de fer [51].

[50] [A.D.S IV Bis G 161.](#)

[51] « Notes d'épigraphie, d'histoire et d'architecture religieuses, Canton de Moreuil » A. Ledieu, Cabinet historique Artois Picardie, T8.

LA POPULATION

Il est assez difficile de déterminer la population des villages à partir du décompte des feux. C'est surtout le cas pour Thennes qui était coupé en deux administrativement avec une partie

qui relevait de l'Élection d'Amiens et une autre de l'Élection de Montdidier. Il n'est jamais précisé si les deux parties sont prises en compte.

| | Feux | Habitants | |
|------|------|-----------|---------|
| 1694 | 40 | | Thennes |
| 1698 | | 250 | T & B |
| 1709 | 96 | | T & B |
| 1724 | 40 | 110 | Thennes |
| 1725 | 44 | 133 | Thennes |
| 1726 | 42 | 114 | Thennes |
| 1787 | 79 | | T & B |
| 1760 | 50 | | Thennes |
| 1772 | 48 | 135 | Thennes |
| 1789 | 84 | | T & B |

CONCLUSION

Ce rapide survol de nos deux communes mérite d'être enrichi avec l'étude des différents lieux-dits, du parcellaire, des déclarations des surfaces agricoles, des inventaires après décès... un travail qui demande beaucoup de temps ! Cela mettrait à l'honneur des générations de laboureurs, de manouvriers très imbriquées, car l'endogamie était la règle courante. Berteaucourtois d'adoption, c'est avec une réelle passion que je me suis plongé dans ces archives lacunaires, difficiles à déchiffrer. Je me suis ensuite tourné vers la guerre 14-18 avec deux publications : « les Brumes de Picardie » et « Somme 1918 ». Il reste à étudier le XIXe siècle, quelques notes sont dans un carton...

Fouilles à Thennes, époque gauloise

Un extrait de l'historique du département de la Somme ...

Les plus anciens objets en fer de la région sont les trois haches à douille en fer découvertes à Thennes, près d'Amiens (Fouilles T.Ducrocq, 1986, exposé au Musée de Picardie, à Amiens

Lien, http://galliabelgica.free.fr/un_historique.htm

Les trois ouvrages de Marc Pilot, historien Berteaucourtois, Les Chroniques Révolutionnaires, Brumes de Picardie, Somme 1918.

Cliquer ici : [Thennes sur Wikipédia](#) (encyclopédie libre et coopérative)